

Accueil>Législation et jurisprudence>Identifiant européen de la jurisprudence (ECLI)

Identifiant européen de la jurisprudence (ECLI)

L'identifiant européen de la jurisprudence (European Case Law Identifier – ECLI) a été conçu pour contribuer à la citation correcte et sans équivoque des décisions de justice rendues par les juridictions européennes et nationales. Un ensemble de métadonnées uniformes améliorera les outils de recherche de la jurisprudence.

Avant la création de l'ECLI, la recherche de la jurisprudence pertinente était difficile et longue. Prenons comme exemple une affaire dans laquelle une décision rendue par la Cour suprême de l'État membre A présentait un intérêt pour un débat juridique particulier. Cette affaire était enregistrée dans plusieurs bases de données juridiques, tant nationales que transnationales, mais revêtait dans chacune un identifiant différent. Tous ces identifiants – à supposer qu'ils fussent connus – devaient être mentionnés dans la citation pour permettre aux lecteurs de trouver l'affaire dans la base de données qui avait leur préférence. Par ailleurs, la divergence des règles et modes de citation compliquait la recherche. En outre, les utilisateurs devaient consulter toutes les bases de données pour savoir si cette jurisprudence de la Cour suprême était disponible, résumée, traduite ou annotée. Grâce à l'ECLI, une seule recherche par l'intermédiaire d'une interface unique, à l'aide d'un seul identifiant, suffira pour trouver toutes les occurrences de la décision de justice dans l'ensemble des bases de données participantes, tant nationales que transnationales.

Il est de plus en plus important que les décisions de justice prises dans les autres États membres soient aisément accessibles pour renforcer le rôle dévolu au juge national consistant à faire appliquer et respecter le droit de l'Union. La recherche et la citation de ces décisions sont sérieusement entravées par les divergences qui existent entre les systèmes nationaux d'identification de la jurisprudence, les règles nationales de citation et les champs techniques décrivant les caractéristiques des jugements.

Pour surmonter ces divergences et faciliter la consultation et la citation de la jurisprudence nationale, étrangère et européenne, le Conseil de l'Union européenne a invité les États membres et les institutions de l'UE à mettre en place un identifiant européen de la jurisprudence (ECLI) et à adopter un ensemble minimal de métadonnées uniformes pour la jurisprudence.

Principales caractéristiques de l'ECLI

L'ECLI est un identifiant uniforme présentant le même format reconnaissable pour l'ensemble des États membres et juridictions nationales et de l'UE. Il comprend cinq éléments obligatoires:

l'abréviation «ECLI»: signifiant que l'identifiant est un identifiant européen de la jurisprudence;

le code du pays;

le code de la juridiction qui a rendu la décision;

l'année de la décision;

un numéro d'ordre, de 25 caractères alphanumériques maximum, présenté selon un format décidé par chaque État membre. Le numéro d'ordre peut contenir des points (".") mais aucun autre signe de ponctuation.

Toutes les parties d'un ECLI sont séparées par le signe deux-points (":"). Un exemple (fictif) d'ECLI pourrait être:

ECLI:NL:HR:2009:384425, qui désignerait la décision n° 384425 de la Cour suprême («HR») des Pays-Bas («NL») datée de 2009.

Métadonnées

Pour faciliter la recherche et la compréhension de la jurisprudence, tout document contenant une décision de justice devrait comporter un ensemble de métadonnées comme le prévoit le présent paragraphe. Il convient que ces métadonnées soient décrites selon les normes fixées par l'initiative «Métadonnées du Dublin Core».

Les [conclusions du Conseil relatives à l'ECLI](#) indiquent les métadonnées qui peuvent être utilisées.

Coordinateur ECLI

Chaque État membre utilisant l'ECLI doit désigner une organisation gouvernementale ou judiciaire comme coordinateur ECLI. Le coordinateur national ECLI est chargé d'établir la liste des codes des juridictions participantes, de publier des informations décrivant la manière dont est déterminé le numéro d'ordre ainsi que toute autre information en rapport avec le fonctionnement du système ECLI. Le coordinateur ECLI pour l'UE est la Cour de justice de l'Union européenne.

Chaque État membre décide s'il utilisera l'ECLI et dans quelle mesure (par exemple s'il l'appliquera rétroactivement aux décisions antérieures), ou encore le nombre de juridictions participantes (par exemple la Cour suprême uniquement ou tous les tribunaux), etc.

Dimensions européenne et internationale

En cliquant sur le drapeau de l'UE ou sur les drapeaux nationaux figurant à droite de l'écran, vous trouverez des informations sur l'application de l'ECLI par la Cour de justice de l'Union européenne et par l'Office européen des brevets.

Conformément aux [conclusions du Conseil](#), la Commission européenne a élaboré un [moteur de recherche ECLI multilingue](#) qui permet aux utilisateurs de trouver des décisions de justice figurant dans les bases de données des éditeurs de recueils de jurisprudence qui ont mis en œuvre la norme ECLI et qui ont autorisé l'accès à leurs données.

Un résolveur ECLI est également disponible à l'adresse <https://e-justice.europa.eu/ecli/>: la saisie d'un ECLI après ce chemin permettra l'affichage des métadonnées ECLI correspondantes (si elles sont disponibles). Par exemple, la saisie de <https://e-justice.europa.eu/ecli/ECLI:NL:HR:2016:764> entraînera directement l'affichage des métadonnées de la décision ECLI:NL:HR:2016:764.

Pages des États membres

Les pages des États membres indiquent:

si l'État membre a déjà recours ou non à l'ECLI et aux métadonnées;

dans la négative: s'il entend y avoir recours;

dans l'affirmative: des renseignements sur les codes des juridictions, les règles de format, les métadonnées, etc.;

le coordinateur national ECLI.

Veillez cliquer sur le drapeau du pays concerné pour obtenir de plus amples informations.

Dernière mise à jour: 17/11/2021

Cette page est gérée par la Commission européenne. Les informations qui y figurent ne reflètent pas nécessairement la position officielle de la Commission européenne. Celle-ci décline toute responsabilité vis-à-vis des informations ou des données contenues ou auxquelles il est fait référence dans le présent document. Veuillez consulter l'avis juridique pour connaître les règles de droits d'auteur applicables aux pages européennes.

Identifiant européen de la jurisprudence (ECLI) - Union européenne

La Cour de justice de l'Union européenne ([✉ ECLI-Coordinator@curia.europa.eu](mailto:ECLI-Coordinator@curia.europa.eu)) fait office de coordinateur ECLI (identifiant européen de la jurisprudence) pour les juridictions de l'Union.

Code pays

Le code «pays» désignant la Cour de justice de l'Union européenne, à utiliser dans le deuxième élément de l'ECLI, est le suivant: [EU]

Génération d'un ECLI

Les éléments de l'ECLI permettant de trouver les décisions rendues par la Cour de justice de l'Union européenne sont les suivants:

l'abréviation ECLI

le code «pays»: EU

le code «juridiction»:

C = Cour de justice

T = Tribunal

F = Tribunal de la Fonction publique

l'année de la décision (format AAAA)

un numéro d'ordre composé comme suit:

numéro de série attribué à chaque décision par juridiction et par année

Exemples:

ECLI:EU:C:1998:27 correspond au 27^e document de la Cour de la justice portant un ECLI de l'année 1998

ECLI:EU:T:2012:426 correspond au 426^e document du Tribunal portant un ECLI de l'année 2012

ECLI:EU:F:2010:80 correspond au 80^e document du Tribunal de la fonction publique portant un ECLI de l'année 2010

Liens connexes

[✉ EUR-Lex](#)

[✉ Curia](#)

Dernière mise à jour: 28/09/2021

Cette page est gérée par la Commission européenne. Les informations qui y figurent ne reflètent pas nécessairement la position officielle de la Commission européenne. Celle-ci décline toute responsabilité vis-à-vis des informations ou des données contenues ou auxquelles il est fait référence dans le présent document. Veuillez consulter l'avis juridique pour connaître les règles de droits d'auteur applicables aux pages européennes.

Identifiant européen de la jurisprudence (ECLI) - International

Office européen des brevets

[✉ L'Office européen des brevets](#) (OEB) offre aux inventeurs une procédure uniforme de demande de brevet, leur permettant de solliciter une protection par brevet dans un maximum de 40 pays européens. Placé sous le contrôle du Conseil d'administration, l'Office est l'organe exécutif de [✉ l'Organisation européenne des brevets](#).

La coordination de l'ECLI au sein de l'Office européen des brevets est assurée par son [✉ Service des publications](#).

Adresse postale

Postfach 90

1031 Vienne

Autriche

Adresse

Rennweg 12

1030 Vienne

Autriche

Code «pays»

Le code «pays» désignant l'Office européen des brevets, à utiliser dans le deuxième élément de l'ECLI, est le suivant: [EP]

Génération d'un ECLI national

Les éléments de l'ECLI permettant de trouver les décisions rendues par les chambres de recours de l'Office européen des brevets sont les suivants:

l'abréviation ECLI

le code «pays»: EP

le code «juridiction»: BA [BA = Chambres de recours (Boards of Appeal) de l'Office européen des brevets]

l'année de la décision (format AAAA)

un numéro d'ordre composé comme suit:

numéro de l'affaire dans laquelle la décision a été rendue (numéro d'affaire initial sans la barre oblique). Ce numéro se compose de sept chiffres --> 1 chiffre (code indiquant le type de décision) + 4 chiffres (numéro d'ordre de la décision) + 2 chiffres (deux derniers chiffres de l'année de dépôt).

Codes indiquant le type de décision rendue par l'OEB:

D: décision rendue par une chambre de recours statuant en matière disciplinaire

G: décision rendue par la grande chambre de recours

J: décision rendue par la chambre de recours juridique

T: décision rendue par une chambre de recours technique

W: décision statuant sur une réserve

R: décision rendue sur une requête en révision

un point

date de la décision (format AAAAMMJJ)

Exemple:

ECLI:EP:BA:2002:D000300.20020503

EP = Office européen des brevets

BA = Chambres de recours (Boards of Appeal) de l'Office européen des brevets

2002 = année de la décision (donnée à titre d'exemple)

D000300 = D0003/00 (numéro d'affaire)

20020503 = 03.05.2002 (date de la décision)

Utilisation du numéro ECLI

Le numéro ECLI sert d'identifiant unique aux décisions rendues par les chambres de recours de l'Office européen des brevets.

Il est possible d'effectuer une recherche par numéro ECLI en consultant la base de données contenant les décisions de ces chambres de recours (voir l'hyperlien ci-après).

Liens connexes

[Base de données des décisions des chambres de recours de l'OEB](#)

[Jurisprudence des chambres de recours](#)

[Registre européen des brevets](#)

Dernière mise à jour: 20/05/2019

Cette page est gérée par la Commission européenne. Les informations qui y figurent ne reflètent pas nécessairement la position officielle de la Commission européenne. Celle-ci décline toute responsabilité vis-à-vis des informations ou des données contenues ou auxquelles il est fait référence dans le présent document. Veuillez consulter l'avis juridique pour connaître les règles de droits d'auteur applicables aux pages européennes.

Identifiant européen de la jurisprudence (ECLI) - Belgique

Coordinateur national ECLI

Le coordinateur national pour la Belgique est le Service Public Fédéral Justice, services centraux ([SPF Justice](#) - info@just.fgov.be)

Code « pays »

Code pays ECLI pour la Belgique: [BE]

Génération d'un ECLI national

L'indexation ECLI a été activée en octobre 2017.

La jurisprudence :

de la Cour de Cassation,
des Cours d'Appel,
des Cours du travail,
des Tribunaux de première instance,
des Tribunaux de commerce,
des Tribunaux du travail,

enregistrée dans la [Base de données publique de la jurisprudence Belge JUPORTAL](#), est aussi disponible via le moteur de recherche ECLI.

Le numéro ECLI est composé comme suit: ECLI:BE:[code juridiction]:[année de la décision]:[numéro d'ordre]

Le numéro d'ordre est composé des éléments suivants, séparés par des points:

code « type de décision » :

ARR pour jugement/arrêt,

CONC pour conclusion du Ministère Public,

DEC pour décision judiciaire,

ORD pour ordonnance,

AVIS pour avis.

Un numéro de série.

Jusqu'à la mi-novembre 2019, ce numéro de série se compose de la date de la décision format AAAAMMJJ (année-mois-jour) suivi d'un point et d'un numéro de séquence.

À partir de la mi-novembre 2019, le numéro de série des arrêts et conclusions de la Cour de cassation contiendra également des informations sur la chambre où l'affaire a été entendue. Le numéro de série est AAAAMMJJ (année-mois-jour), suivi d'un point, du code chambre, d'un autre point et d'un numéro de séquence.

L'ECLI complet d'une conclusion du Parquet de la Cour de cassation pour une affaire dans laquelle un arrêt a été rendu le 6 mai 2010 se présente comme suit: ECLI:BE:CASS:2010:CONC.20100506.5

Par exemple, l'ECLI complet d'un arrêt de la Cour de cassation du 30 octobre 2020 se présente comme suit: ECLI: BE: CASS: 2020: ARR.20201030.1N.4

Si vous recherchez une décision dont vous connaissez déjà le numéro ECLI, vous pouvez accéder directement à la page de détail de la décision en utilisant l'url suivante: <https://juportal.be/content/<numéro ECLI>>.

Par exemple, vous trouverez les pages de détail les numéros ECLI donnés en exemple aux adresses suivantes:

<https://juportal.be/content/ECLI:BE:CASS:2010:CONC.20100506.5>

<https://juportal.be/content/ECLI:BE:CASS:2020:ARR.20201030.1N.4>

Le code juridiction

La Belgique comprend un grand nombre de codes juridiction. La liste de codes des juridictions Belges se trouve dans le tableau ci-joint  (276 Kb) .

Le paysage judiciaire de la Belgique a été redessiné au 1er avril 2014. Le tableau ci-joint reprend les dénominations des juridictions avant et après la réforme du 1er avril 2014.

Dernière mise à jour: 13/01/2021

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Identifiant européen de la jurisprudence (ECLI) - Bulgarie

Coordinateur national ECLI

Le coordinateur national ECLI est:

le Conseil supérieur de la magistrature - Vissh sadeben savet (VSS)

, Ul. Ekzarh Yosif 12

, Sofia 1000

Bulgarie

Site web: <http://www.vss.justice.bg/> vss@vss.justice.bg

Code pays

Le code de la Bulgarie est: [BG]

Génération d'un identifiant ECLI national

L'identifiant ECLI est généré pour chaque décision judiciaire publiée dans l'interface web centrale dédiée à la publication de la jurisprudence (<https://legalacts.justice.bg/>). Le portail est géré par le coordinateur ECLI bulgare, à savoir le Conseil supérieur de la magistrature. La syntaxe ECLI est précisée au chapitre sept du [règlement n° 4 du 16 mars 2017 relatif à la tenue, au stockage et à l'accès au registre des documents judiciaires](#).

L'identifiant ECLI se compose des éléments suivants:

L'abréviation ECLI: «ECLI»

Le code du pays: «BG»

Le code de la juridiction — qui se compose de deux parties:

Le type de juridiction (2 lettres capitales):

«CC» désigne la Cour constitutionnelle

«SC» désigne la Cour suprême de cassation

«SA» désigne la Cour administrative suprême

«PA» désigne la Cour d'appel pénale spécialisée

«PC» désigne le Tribunal pénal spécialisé

«MA» désigne la Cour militaire d'appel

«MC» désigne le Tribunal militaire

«AP» désigne la Cour d'appel

«AD» désigne le Tribunal administratif

«DC» désigne le Tribunal provincial

«RC» désigne le Tribunal de district

Le code numérique de la juridiction (3 chiffres):

«000» est le numéro de la Cour constitutionnelle

«001» est le numéro de la Cour suprême de cassation

«002» est le numéro de la Cour administrative suprême

Les codes de toutes les autres juridictions sont définis à l'annexe 9 des [règles relatives à l'administration au sein des juridictions](#)[1].

Exemples:

«CC000» est le code de la Cour constitutionnelle

«SC001» est le code de la Cour suprême de cassation

«SA002» est le code de la Cour administrative suprême

«AP500» est le code de la Cour d'appel de Plovdiv

«DC530» est le code du Tribunal provincial de Plovdiv

«RC533» est le code du Tribunal de district de Plovdiv

Le tableau 1 ci-dessous énumère les codes de toutes les juridictions utilisés dans la troisième partie de l'ECLI.

Année au cours de laquelle la décision a été prononcée, dans le format: «YYYY»

Numéro de la décision — composé de quatre sous-éléments, dont le dernier est séparé des trois premiers par un point:

4 chiffres indiquant l'année de l'affaire

2 chiffres indiquant le code de la nature de l'affaire — les codes sont précisés à l'article 80, paragraphe 2, des [règles relatives à l'administration au sein des juridictions](#) — voir tableau 2 ci-dessous.

Numéro de série à 5 chiffres de l'affaire pour l'année en question

Numéro de série à 3 chiffres de la décision dans l'affaire correspondante

Exemple d'identifiant ECLI de décisions rendues par les juridictions bulgares

ECLI:BG:DC530:2017:20160100630.001

BG = Bulgarie

«DC530» = Tribunal provincial de Plovdiv

2017 = année du prononcé de la décision

20160100630.001 = première décision du Tribunal provincial de Plovdiv dans une affaire civile de première instance portant le numéro 630 de 2016.

Liens connexes

<https://legalacts.justice.bg/> – interface web centrale pour la publication de la jurisprudence

<http://www.vks.bg/> — site web de la Cour suprême de cassation

<http://www.sac.government.bg/> – site web de la Cour administrative suprême

¹ Les codes numériques «000», «001» et «002», se rapportant à une juridiction, ne figurent pas à l'annexe n° 9 des règles relatives à l'administration au sein des juridictions, étant donné que ces règles ne concernent pas l'administration de la Cour constitutionnelle, de la Cour suprême de cassation et de la Cour administrative suprême.

Tableau 1 — Codes des juridictions

Code	Juridiction
CC000	Cour constitutionnelle
SC001	Cour suprême de cassation
SA002	Cour administrative suprême
AP100	Cour d'appel de Sofia
PA101	Cour d'appel pénale spécialisée
PC105	Tribunal pénal spécialisé
DC110	Tribunal de la ville de Sofia
RC111	Tribunal de district de Sofia

DC120	Tribunal provincial de Blagoevgrad
RC121	Tribunal de district de Blagoevgrad
RC122	Tribunal de district de Gotse Delchev
RC123	Tribunal de district de Petrich
RC124	Tribunal de district de Razlog
RC125	Tribunal de district de Sandanski
DC130	Tribunal provincial de Vidin
RC131	Tribunal de district de Belogradchik
RC132	Tribunal de district de Vidin
RC133	Tribunal de district de Kula
DC140	Tribunal provincial de Vratsa
RC141	Tribunal de district de Byala Slatina
RC142	Tribunal de district de Vratsa
RC143	Tribunal de district de Knezha
RC144	Tribunal de district de Kozloduy
RC145	Tribunal de district de Mezdra
RC146	Tribunal de district d'Oryahovo
DC150	Tribunal provincial de Kyustendil
RC151	Tribunal de district de Dupnitsa
RC152	Tribunal de district de Kyustendil
DC160	Tribunal provincial de Montana
RC161	Tribunal de district de Berkovitsa
RC162	Tribunal de district de Lom
RC163	Tribunal de district de Montana
DC170	Tribunal provincial de Pernik
RC171	Tribunal de district de Breznik
RC172	Tribunal de district de Pernik
RC173	Tribunal de district de Radomir
RC174	Tribunal de district de Tran
DC180	Tribunal provincial de Sofia
RC181	Tribunal de district de Botevgrad
RC182	Tribunal de district d'Elin Pelin
RC183	Tribunal de district d'Etropole
RC184	Tribunal de district d'Ihtiman
RC185	Tribunal de district de Kostinbrod
RC186	Tribunal de district de Pirdop
RC187	Tribunal de district de Samokov
RC188	Tribunal de district de Svoge
RC189	Tribunal de district de Slivnitsa
AP200	Cour d'appel de Burgas
DC210	Tribunal provincial de Burgas
RC211	Tribunal de district d'Aytos
RC212	Tribunal de district de Burgas
RC213	Tribunal de district de Karnobat
RC214	Tribunal de district de Malko Tarnovo
RC215	Tribunal de district de Nesebar
RC216	Tribunal de district de Pomorie
RC217	Tribunal de district de Sredets
RC218	Tribunal de district de Tsarevo
DC220	Tribunal provincial de Sliven
RC221	Tribunal de district de Kotel
RC222	Tribunal de district de Nova Zagora
RC223	Tribunal de district de Sliven
DC230	Tribunal provincial de Yambol
RC231	Tribunal de district d'Elhovo
RC232	Tribunal de district de Topolovgrad
RC233	Tribunal de district de Yambol
AP300	Cour d'appel de Varna
DC310	Tribunal provincial de Varna
RC311	Tribunal de district de Varna

RC312	Tribunal de district de Devnya
RC313	Tribunal de district de Provadiya
DC320	Tribunal provincial de Dobrich
RC321	Tribunal de district de Balchik
RC322	Tribunal de district de General Toshevo
RC323	Tribunal de district de Dobrich
RC324	Tribunal de district de Kavarna
RC325	Tribunal de district de Tervel
DC330	Tribunal provincial de Razgrad
RC331	Tribunal de district d'Isperih
RC332	Tribunal de district de Kubrat
RC333	Tribunal de district de Razgrad
DC340	Tribunal provincial de Silistra
RC341	Tribunal de district de Dulovo
RC342	Tribunal de district de Silistra
RC343	Tribunal de district de Tutrakan
DC350	Tribunal provincial de Targovishte
RC351	Tribunal de district d'Omurtag
RC352	Tribunal de district de Popovo
RC353	Tribunal de district de Targovishte
DC360	Tribunal provincial de Shumen
RC361	Tribunal de district de Veliki Preslav
RC362	Tribunal de district de Novi Pazar
RC363	Tribunal de district de Shumen
AP400	Cour d'appel de Veliko Tarnovo
DC410	Tribunal provincial de Veliko Tarnovo
RC411	Tribunal de district de Veliko Tarnovo
RC412	Tribunal de district de Gorna Oryahovitsa
RC413	Tribunal de district d'Elena
RC414	Tribunal de district de Pavlikeni
RC415	Tribunal de district de Svishtov
DC420	Tribunal provincial de Gabrovo
RC421	Tribunal de district de Gabrovo
RC422	Tribunal de district de Dryanovo
RC423	Tribunal de district de Sevlievo
RC424	Tribunal de district de Tryavna
DC430	Tribunal provincial de Lovech
RC431	Tribunal de district de Lovech
RC432	Tribunal de district de Lukovit
RC433	Tribunal de district de Teteven
RC434	Tribunal de district de Troyan
DC440	Tribunal provincial de Pleven
RC441	Tribunal de district de Levski
RC442	Tribunal de district de Nikopol
RC443	Tribunal de district de Pleven
RC444	Tribunal de district de Cherven Bryag
DC450	Tribunal provincial de Ruse
RC451	Tribunal de district de Byala
RC452	Tribunal de district de Ruse
AP500	Cour d'appel de Plovdiv
DC510	Tribunal provincial de Kardzhali
RC511	Tribunal de district d'Ardino
RC513	Tribunal de district de Krumovgrad
RC514	Tribunal de district de Kardzhali
RC515	Tribunal de district de Momchilgrad
DC520	Tribunal provincial de Pazardzhik
RC521	Tribunal de district de Velingrad
RC522	Tribunal de district de Pazardzhik
RC523	Tribunal de district de Panagyurischte
RC524	Tribunal de district de Peshtera

DC530	Tribunal provincial de Plovdiv
RC531	Tribunal de district d'Asenovgrad
RC532	Tribunal de district de Karlovo
RC533	Tribunal de district de Plovdiv
RC534	Tribunal de district de Parvomay
DC540	Tribunal provincial de Smolyan
RC541	Tribunal de district de Devin
RC542	Tribunal de district de Zlatograd
RC543	Tribunal de district de Madan
RC544	Tribunal de district de Smolyan
RC545	Tribunal de district de Chepelare
DC550	Tribunal provincial de Stara Zagora
RC551	Tribunal de district de Kazanlak
RC552	Tribunal de district de Radnevo
RC553	Tribunal de district de Stara Zagora
RC554	Tribunal de district de Chirpan
RC555	Tribunal de district de Galabovo
DC560	Tribunal provincial de Haskovo
RC561	Tribunal de district de Dimitrovgrad
RC562	Tribunal de district de Svilengrad
RC563	Tribunal de district de Harmanli
RC564	Tribunal de district de Haskovo
RC565	Tribunal de district d'Ivaylovgrad
MA600	Cour militaire d'appel
MC610	Tribunal militaire de Sofia
MC620	Tribunal militaire de Plovdiv
MC630	Tribunal militaire de Varna (fermé) *
MC640	Tribunal militaire de Pleven (fermé) *
MC650	Tribunal militaire de Sliven
AD701	Tribunal administratif de la ville de Sofia
AD702	Tribunal administratif de la province de Sofia
AD703	Tribunal administratif de Blagoevgrad
AD704	Tribunal administratif de Burgas
AD705	Tribunal administratif de Varna
AD706	Tribunal administratif de Veliko Tarnovo
AD707	Tribunal administratif de Vidin
AD708	Tribunal administratif de Vratsa
AD709	Tribunal administratif de Gabrovo
AD710	Tribunal administratif de Dobrich
AD711	Tribunal administratif de Kyustendil
AD712	Tribunal administratif de Kardzhali
AD713	Tribunal administratif de Lovech
AD714	Tribunal administratif de Montana
AD715	Tribunal administratif de Pazardzhik
AD716	Tribunal administratif de Pernik
AD717	Tribunal administratif de Pleven
AD718	Tribunal administratif de Plovdiv
AD719	Tribunal administratif de Razgrad
AD720	Tribunal administratif de Ruse
AD721	Tribunal administratif de Silistra
AD722	Tribunal administratif de Sliven
AD723	Tribunal administratif de Smolyan
AD724	Tribunal administratif de Stara Zagora
AD725	Tribunal administratif de Targovishte
AD726	Tribunal administratif de Haskovo
AD727	Tribunal administratif de Shumen
AD728	Tribunal administratif de Yambol

* Les tribunaux militaires de Varna et de Pleven ont été fermés au début de l'année 2014. Toutefois, leurs codes tels qu'indiqués ci-dessus sont utilisés dans les identifiants ECLI des décisions judiciaires publiées jusqu'à ce moment-là.

Tableau 2 — Codes de la nature de l'affaire

Code	Nature de l'affaire
01	Affaires civiles de première instance
02	Affaires pénales de première instance
03	Affaires notariales
04	Affaires ayant trait à l'exécution de jugements
05	Affaires civiles de deuxième instance
06	Affaires pénales de deuxième instance
07	Affaires administratives
08	Affaires impliquant des entreprises
09	Affaires commerciales
10	Affaires commerciales de deuxième instance
11	Affaires impliquant des entreprises portées en deuxième instance

Dernière mise à jour: 31/08/2021

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Identifiant européen de la jurisprudence (ECLI) - République tchèque

Coordinateur national ECLI

Nejvyšší soud (Cour suprême)

Burešova 571/20, Brno - Veveří, PSČ 657 37

République tchèque

Tél.: +420 541 593 111

Fax: +420 541 213 493

Identifiant de la boîte de données électronique: kccaa9t

Courriel: [✉ podatelna@nsoud.cz](mailto:podatelna@nsoud.cz) (veuillez indiquer en objet: ECLI)

Site web: [✉ http://www.nsoud.cz](http://www.nsoud.cz)

Personnes de contact:

Mme Petra Polišenská, Mme Radka Feberová

Génération d'un ECLI national (syntaxe ECLI)

En République tchèque, toutes les décisions de la Cour suprême (Nejvyšší soud) sont désignées à l'aide de l'identifiant ECLI depuis avril 2012. Toutes les décisions de la Cour constitutionnelle (Ústavní soud) le sont également depuis mars 2014. On travaille actuellement à la mise en œuvre de cet identifiant au niveau des cours supérieures et régionales. L'identifiant ECLI permet également de rechercher les décisions de ces juridictions sur leurs pages web respectives ([✉ décisions de la Cour suprême](#) et [✉ décisions de la Cour constitutionnelle](#)).

Code du pays

[CZ]: le code «pays» de la République tchèque

Codes des juridictions

[NS]: Nejvyšší soud (Cour suprême de la République tchèque)

[US]: Ústavní soud (Cour constitutionnelle de la République tchèque)

Exemple d'identifiant ECLI désignant une décision d'une juridiction tchèque

ECLI:CZ:NS:2012:spisová značka.1

[CZ] code du pays (CZ pour la République tchèque);

[NS] est l'abréviation (code) de la juridiction qui a rendu la décision (NS pour la Cour suprême);

[2012] indique l'année durant laquelle la décision a été rendue;

[spisová značka] (numéro de l'affaire) indiqué sans espace et sans barre oblique, lesquels sont remplacés par un point;

le chiffre [1] correspond au numéro d'ordre de toute décision relevant d'un même numéro d'affaire. L'insertion de ce numéro d'ordre permet d'éviter que plusieurs décisions d'une juridiction ne se voient attribuer le même ECLI au cours d'une année.

Liens utiles

[✉ http://www.nsoud.cz/](http://www.nsoud.cz/)

[✉ http://nalus.usoud.cz/Search/Search.aspx](http://nalus.usoud.cz/Search/Search.aspx)

Dernière mise à jour: 30/08/2021

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Identifiant européen de la jurisprudence (ECLI) - Danemark

Coordinateur national ECLI

Domstolsstyrelsen

St. Kongensgade 1-2

1264 København K.

Tél: 70 10 33 22

[✉ post@domstolsstyrelsen.dk](mailto:post@domstolsstyrelsen.dk)

Code «pays»

Le code «pays» ECLI pour le Danemark est: [DK]

Génération d'un ECLI national

Des informations à ce sujet seront communiquées ultérieurement.

Dernière mise à jour: 24/10/2019

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Identifiant européen de la jurisprudence (ECLI) - Allemagne

Coordinateur national ECLI

Le coordinateur ECLI pour l'Allemagne est l'instance suivante:

Bundesamt für Justiz [Office fédéral de la justice]

Referat VII 1 [Service VII 1]

Adenauerallee 99-103

53113 Bonn

Deutschland

Téléphone: +49 228 99410-5801

Courriel: kompetenzzentrum-ris@bfj.bund.de

<https://www.bundesjustizamt.de>

Introduction et généralisation de l'ECLI en Allemagne

En Allemagne, la Cour constitutionnelle fédérale (*Bundesverfassungsgericht*), la Cour fédérale de justice (*Bundesgerichtshof*), la Cour administrative fédérale (*Bundesverwaltungsgericht*), la Cour fédérale des finances (*Bundesfinanzhof*), la Cour fédérale du travail (*Bundesarbeitsgericht*), la Cour fédérale du contentieux social (*Bundessozialgericht*) ainsi que les juridictions des Länder ont introduit l'ECLI dans leurs bases de données des décisions. Un ECLI est attribué à toutes les décisions publiées sur les sites internet de ces juridictions depuis l'introduction de l'ECLI; il s'agit plus précisément des sites suivants:

Cour constitutionnelle fédérale

<http://www.bundesverfassungsgericht.de> (attribution rétroactive prévue pour l'ensemble des décisions publiées),

Cour fédérale de justice

<http://www.bundesgerichtshof.de> (pour les décisions publiées sur le site internet de la Cour fédérale de justice à partir du 1er janvier 2016),

Cour administrative fédérale

<http://www.bundesverwaltungsgericht.de> (pour l'ensemble des décisions publiées sur le site internet de la Cour administrative fédérale),

Cour fédérale des finances

<http://www.bundesfinanzhof.de> (pour les décisions publiées sur le site internet de la Cour fédérale des finances à partir du 4 octobre 2016),

Cour fédérale du travail

<http://www.bundesarbeitsgericht.de> (pour les décisions dont les dates sont postérieures au 1er janvier 2015),

Cour fédérale du contentieux social

<http://www.bundessozialgericht.de> (pour les décisions publiées sur le site internet de la Cour fédérale du contentieux social à partir du 1er janvier 2010),

juridictions des Länder

<http://www.justiz.de/onlinedienste/rechtsprechung/index.php>

Les décisions de la Cour constitutionnelle fédérale et de la Cour administrative fédérale munies d'un ECLI sont également disponibles via le [moteur de recherche ECLI de l'UE](#).

Composition des ECLI

Forme générique

L'ECLI est composé de cinq parties, séparées par le signe deux-points. Les ECLI attribués par l'Allemagne commencent par l'abréviation «ECLI» (), suivie de «DE» pour «Allemagne» (). La troisième partie, le «code de la juridiction» (), indique quelle juridiction a rendu la décision (par exemple, «BVerfG» pour *Bundesverfassungsgericht*, la Cour constitutionnelle fédérale). La quatrième partie () indique l'année de la décision, et consiste en une suite de quatre chiffres (format AAAA, par exemple 2016).

ECLI : DE : BVerfG : 2016 : b s 20160301 c . 2bvb000113

① ② ③ ④ ⑤ ⑥ ⑦ ⑧ ⑨

Chaque juridiction génère la dernière partie, le numéro d'ordre (et suivants), selon ses propres règles. La section ci-dessous détaille le code juridiction et la composition du numéro d'ordre pour chaque juridiction:

Particularités en fonction des différentes juridictions

Cour constitutionnelle fédérale

Le code juridiction () est toujours «BVerfG» (pour *Bundesverfassungsgericht* ou Cour constitutionnelle fédérale). Le numéro d'ordre se compose des parties à , les parties et étant séparées l'une de l'autre par un point. Concrètement, le numéro d'ordre se compose des éléments suivants:

Type de procédure judiciaire:

b	Constatation du caractère non constitutionnel d'une des parties
c	Recours contre une décision dans le cadre d'un litige en matière électorale
e	Procédure de résolution de conflit entre instances constitutionnelles
f	Contrôle juridictionnel in abstracto
g	Litiges entre la Fédération et les Länder
h	Autres litiges entre la Fédération et les Länder
k	Litiges concernant la constitution d'un Land

l	Contrôle juridictionnel in concreto
m	Contrôle du droit international public en tant que droit fédéral
n	Interprétation de la loi fondamentale à la suite d'un renvoi par la cour constitutionnelle d'un Land
p	Décisions sur d'autres questions dont la Cour doit connaître en vertu d'une loi fédérale
q	Mesures provisoires
r	Recours constitutionnels
up	Décisions de la Cour siégeant en formation plénière
vb	Recours portant sur des retards judiciaires

Abréviation indiquant la formation de la juridiction concernée: «k» pour les décisions rendues par une chambre (Kammer) d'une juridiction de degré inférieur ou «s» pour celles rendues par une chambre (Senat) d'une juridiction de degré supérieur (aucune indication pour les affaires examinées en formation plénière ni pour les recours portant sur des retards judiciaires, la formation de la cour étant dans ces cas indiquée implicitement au moyen des abréviations, respectivement, «up» et «vb»)

Date exacte de la décision sous format AAAAMMJJ

Facultatif: élément distinctif supplémentaire (lettre de a à z). Il sert à faire la distinction entre des décisions rendues par la même juridiction, et ayant la même date et le même numéro de référence (exemple: décision de prolongation de mesures provisoires et décision sur le fond ayant la même date et le même numéro de référence). L'élément distinctif supplémentaire n'est utilisé qu'en cas d'éventuelle confusion, afin d'éviter l'attribution d'ECLI ambigu

Numéro de référence principal (composé de la désignation de la chambre, de la référence du registre, du numéro d'enregistrement et de l'année d'enregistrement au format AA). Les espaces entre la désignation de la chambre, la référence du registre et le numéro d'enregistrement sont supprimées, tout comme la barre oblique entre le numéro d'enregistrement et l'année d'enregistrement. Dans un ECLI, le numéro d'enregistrement est toujours composé de quatre signes. Le cas échéant, des zéros sont ajoutés avant le numéro. Les deux derniers chiffres correspondent donc toujours à l'année d'enregistrement.

Exemple:

L'ECLI de la décision de la deuxième chambre de la Cour constitutionnelle fédérale du 1er mars 2016 portant le numéro de référence 2 BvB 1/13 est le suivant:

ECLI : DE : BVerfG : 2016 : b s 20160301 c . 2bvb000113

① ② ③ ④ ⑤ ⑥ ⑦ ⑧ ⑨

L'élément distinctif «c» indique qu'il s'agit de la quatrième décision portant un ECLI dont les autres constituants sont identiques.

Cour fédérale de justice

Le code juridiction () est toujours «BGH» (pour *Bundesgerichtshof* ou Cour fédérale de justice). Le numéro d'ordre se compose des parties à , les parties et étant séparées par un point. Concrètement, le numéro d'ordre se compose des éléments suivants:

Date exacte de la décision sous format JJMMAA

Abréviation indiquant le type de décision [«U» pour un arrêt (*Urteil*), «B» pour une décision (*Beschluss*), «V» pour une ordonnance (*Verfügung*) et «S» pour autres (*Sonstige*)]

Numéro de référence principal (composé de la désignation de la chambre, de la référence du registre, du numéro d'enregistrement et de l'année d'enregistrement au format AA). Les espaces entre la désignation de la chambre, la référence du registre et le numéro d'enregistrement sont supprimées, et la barre oblique entre le numéro d'enregistrement et l'année d'enregistrement est remplacée par un point

Dans tous les cas: chiffre distinctif supplémentaire (de 0 à 9; sert à faire la distinction entre plusieurs décisions du même type, et ayant la même date et le même numéro de référence).

Exemple:

L'ECLI de la décision de la deuxième chambre pénale de la Cour fédérale de justice du 15 mars 2016 portant le numéro de référence 2 StR 487/15 est le suivant:

ECLI : DE : BGH : 2016 : 150316 B 2STR487.15 . 2

① ② ③ ④ ⑤ ⑥ ⑦ ⑧

Le chiffre distinctif «2» indique qu'il s'agit de la troisième décision portant un ECLI dont les autres constituants sont identiques.

Cour administrative fédérale

Le code juridiction () est toujours «BVerwG» (pour *Bundesverwaltungsgericht* ou Cour administrative fédérale). Le numéro d'ordre se compose des parties à , les parties et étant séparées par un point, sauf si le suffixe D (protection juridique en cas de procédure judiciaire trop longue) a été attribué au numéro de référence. Dans ce cas, le point qui sépare le numéro de référence () du chiffre distinctif () est omis. Concrètement, le numéro d'ordre se compose des éléments suivants:

Date exacte de la décision sous format JJMMAA

Abréviation indiquant le type de décision [«U» pour un arrêt (*Urteil*), «B» pour une décision (*Beschluss*) et «G» pour une ordonnance (*Gerichtsbescheid*)]

Numéro de référence principal (composé de la désignation de la chambre, de la référence du registre, du numéro d'enregistrement et de l'année d'enregistrement au format AA). Les espaces entre la désignation de la chambre, la référence du registre et le numéro d'enregistrement sont supprimées.

Pour les anciens numéros de référence, dont le numéro d'enregistrement et l'année d'enregistrement sont encore séparés par une barre oblique, cette dernière est remplacée par un point

Dans tous les cas: chiffre distinctif supplémentaire (de 0 à 9; sert à faire la distinction entre plusieurs décisions du même type, et ayant la même date et le même numéro de référence).

Exemple:

L'ECLI de l'arrêt de la neuvième chambre de la Cour administrative fédérale du 17 avril 2002 portant le numéro de référence 9 CN 1/01 est le suivant:

ECLI : DE : BVerwG : 2002 : 170402 U 9CN1.01 . 0

① ② ③ ④ ⑤ ⑥ ⑦ ⑧

Cour fédérale des finances

Le code juridiction () est toujours «BFH» (pour *Bundesfinanzhof* ou Cour fédérale des finances). Le numéro d'ordre se compose des parties à , séparées les unes des autres par un point. Concrètement, le numéro d'ordre se compose des éléments suivants:

Abréviation indiquant le type de décision:

VE	Demande de décision préjudicielle à la Cour de justice de l'Union européenne
VV	Renvoi à la Cour constitutionnelle fédérale (BVerfG)
BA	Ordonnance de référé: AdV[A1] -requête et AdV[A2] -recours
B	Ordonnance, dans le cas où «BA» ne s'applique pas
U	Arrêt, ordonnance exécutoire, arrêt interlocutoire, etc.

Date exacte de la décision sous format JJMMAA

Numéro de référence principal (composé de la désignation de la chambre, de la référence du registre, du numéro d'enregistrement et de l'année d'enregistrement au format AA). Les espaces entre la désignation de la chambre, la référence du registre et le numéro d'enregistrement sont supprimées, et la barre oblique entre le numéro d'enregistrement et l'année d'enregistrement est remplacée par un point

Dans tous les cas: chiffre distinctif supplémentaire (de 0 à 9; sert à faire la distinction entre plusieurs décisions du même type, et ayant la même date et le même numéro de référence).

Exemple:

L'ECLI de l'arrêt de la dixième chambre de la Cour fédérale des finances du 1er juin 2016 portant le numéro de référence X R 66/14 est le suivant:

ECLI : DE : BFH : 2016 : U . 010616 . XR66.14 . 0

① ② ③ ④ ⑤ ⑥ ⑦ ⑧

Cour fédérale du travail

Le code juridiction () est toujours «BAG» (pour *Bundesarbeitsgericht* ou Cour fédérale des finances). Le numéro d'ordre se compose des parties à , séparées les unes des autres par un point. Concrètement, le numéro d'ordre se compose des éléments suivants:

Date exacte de la décision sous format JJMMAA

Abréviation indiquant le type de décision [«U» pour un arrêt (*Urteil*) et «B» pour une décision (*Beschluss*)]

Numéro de référence principal (composé de la désignation de la chambre, de la référence du registre, du numéro d'enregistrement et de l'année d'enregistrement au format AA). Les espaces entre la désignation de la chambre, la référence du registre et le numéro d'enregistrement sont supprimées, et la barre oblique entre le numéro d'enregistrement et l'année d'enregistrement est remplacée par un point

Dans tous les cas: chiffre distinctif supplémentaire (de 0 à 9; sert à faire la distinction entre plusieurs décisions du même type, et ayant la même date et le même numéro de référence).

Exemple:

L'ECLI de la décision de la dixième chambre de la Cour fédérale du travail du 7 janvier 2015 portant le numéro de référence 10 AZB 109/14 est le suivant:

ECLI : DE : BAG : 2015 : 070115 . B . 10AZB109.14 . 0

① ② ③ ④ ⑤ ⑥ ⑦ ⑧

Cour fédérale du contentieux social

Le code juridiction () est toujours «BSG» (pour *Bundessozialgericht* ou Cour fédérale du contentieux social). Le numéro d'ordre se compose des parties à , qui ne sont pas séparées les unes des autres. Concrètement, le numéro d'ordre se compose des éléments suivants:

Date exacte de la décision sous format JJMMAA

Abréviation indiquant le type de décision [«U» pour un arrêt (*Urteil*) et «B» pour une décision (*Beschluss*)]

Numéro de référence principal [composé de «B» pour la Cour fédérale du contentieux social (*Bundessozialgericht*), de la désignation de la chambre, de la désignation du domaine, du numéro d'enregistrement dans le domaine concerné et du registre attribué, de l'année d'enregistrement au format AA et de la référence du registre). Les éléments non-alphanumériques du numéro de référence sont supprimés

Dans tous les cas: chiffre distinctif supplémentaire (de 0 à 9; sert à faire la distinction entre plusieurs décisions du même type, et ayant la même date et le même numéro de référence).

Exemple:

L'ECLI de l'arrêt de la troisième chambre de la Cour fédérale du contentieux social du 25 janvier 2017 portant le numéro de référence B 3 P 2/15 R est le suivant:

ECLI : DE : BSG : 2017 : 250117 U B3P215R 0

① ② ③ ④ ⑤ ⑥ ⑦ ⑧

Juridictions des Länder

Les codes juridiction () officiels sont disponibles dans ce [tableau annexe](#) (52 KB) [de](#). Le numéro d'ordre se compose des parties à , séparées les unes des autres par un point. Concrètement, le numéro d'ordre se compose des éléments suivants:

Date exacte de la décision sous format MMAA

Jusqu'à 17 signes du numéro de référence (ou des numéros de référence en cas de numéros de référence multiples), en commençant par le premier signe du numéro de référence principal. Si le 17^e signe est un point, il est omis. Les trémas sont remplacés (ä = AE, ö = OE, ü = UE), les signes non-alphanumériques comme les espaces et les barres obliques sont supprimés. Si cette suppression induit une confusion, les chiffres ou les lettres sont séparés par un point (par exemple, «9 C 1023/12 devient 9C1023.12»)

Dans tous les cas: nombre distinctif à deux chiffres (de 00 à 99; sert à faire la distinction entre plusieurs décisions du même type, et ayant la même date et le même numéro de référence).

Exemple:

L'ECLI de la décision de la sixième chambre pénale commerciale du tribunal régional de Stuttgart du 26 janvier 2015 portant le numéro de référence 6 KIs 34 Js 2588/10 est le suivant:

ECLI : DE : LGSTUTT : 2015 : 0126 . 6KLS34JS2588.10 . 00

① ② ③ ④ ⑤ ⑥ ⑦

Dernière mise à jour: 08/12/2021

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Identifiant européen de la jurisprudence (ECLI) - Estonie

Depuis 2018, l'ECLI, l'identifiant européen de la jurisprudence permet d'effectuer des recherches sur la jurisprudence estonienne publiée et en vigueur. Cet identifiant permet d'avoir accès plus rapidement et plus facilement à la jurisprudence estonienne. De même, l'adoption de l'ECLI soutient la mise en œuvre des principes relatifs aux données ouvertes. Le symbole ECLI figure également dans les métadonnées relatives à la jurisprudence, qui s'affichent dans les résultats de la recherche.

L'identifiant ECLI est ajouté à l'ensemble de la jurisprudence des cours d'appel et des tribunaux de première instance depuis le second semestre de 2016. Un identifiant ECLI a été attribué à la jurisprudence publiée depuis la seconde moitié de 2016; le numéro se compose de cinq éléments, séparés par deux points: (exemple: ECLI:EE:RK:2016:1.16.2798.84)

ECLI – identifiant européen de la jurisprudence; EE – identifiant du pays; RK – identifiant de la juridiction; 2016 – année de publication; 1.16.2798.84 (par exemple, 1-16-2798/4) dans le numéro de l'affaire, les symboles «-» et «/» sont remplacés par des points et le numéro de contrôle séquentiel «84» est ajouté à la fin.

Le numéro ECLI peut également être utilisé comme URL pour effectuer des recherches selon la logique suivante («*kohtulahendid*» voulant dire «jurisprudence»)

.../kohtulahendid/ecli/ECLI:EE – toute la jurisprudence comportant un identifiant ECLI

.../kohtulahendid/ecli/ECLI:EE:RK:2016 – toute la jurisprudence de la Cour suprême en 2016

.../kohtulahendid/ecli/ECLI:EE:RK:2016:1.16.2798.84 – arrêt spécifique de la Cour suprême

Les identifiants des différentes juridictions sont les suivants:

Cour suprême **RK**

Cour d'appel de Tallinn **TLRK**

Cour d'appel de Tartu **TRRK**

Tribunal administratif de Tallinn **TLHK**

Tribunal administratif de Tartu **TRHK**

Tribunal de première instance de Harju **HMK**

Tribunal de première instance de Pärnu **PMK**

Tribunal de première instance de Tartu **TMK**

Tribunal de première instance de Viru **VMK**

Dernière mise à jour: 07/12/2021

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Identifiant européen de la jurisprudence (ECLI) - Irlande

Coordinateur national ECLI

Le coordinateur national ECLI est le ministère de la justice et de l'égalité.

Code «pays»

Le code «pays» de l'Irlande est le suivant: [IE]

Génération d'un ECLI national

Il n'est actuellement pas possible de créer un identifiant européen de la jurisprudence (European Case Law Identifier – ECLI) en se fondant sur des informations existantes, accessibles au public. Le format exact de l'ECLI est toujours en cours d'examen et doit encore faire l'objet d'une décision définitive.

Dernière mise à jour: 11/11/2021

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

La version originale de cette page [el](#) a été modifiée récemment. La version

linguistique que vous avez sélectionnée est en cours de traduction par nos traducteurs.

Identifiant européen de la jurisprudence (ECLI) - Grèce

La Grèce ne participe pas au système ECLI.

Toutefois, la création d'une base de données unique contenant l'ensemble des décisions de justice nationales en est à la phase préparatoire. Il existe des bases de données informatisées permettant de consulter la jurisprudence dans un environnement web:

1) la base de données de l'Areios Pagos (Cour de cassation), réservée à sa seule jurisprudence

<http://www.areiospagos.gr/>

2) la base de données du Symvoulío tis Epikrateias (Conseil d'État), réservée à sa seule jurisprudence

<https://www.ste.gr/ste/faces/index.jsp>

3) la base de données du Dioikitiko Protodikeio Athinon (Tribunal administratif de première instance d'Athènes), réservée à sa seule jurisprudence (ce service n'est accessible qu'aux utilisateurs certifiés)

http://www.protodikeio-ath.gr/opencms_prot/opencms/ProtSite/

Il existe également des bases de données privées, accessibles moyennant un abonnement et dont la consultation est payante. À titre d'exemple:

1) la base de données du barreau d'Athènes

<http://www.dsanet.gr/>

2) la base de données de la société Intracom Services (privée)

http://lawdb.intrasoftnet.com/nomos/nomos_frame.html

Dernière mise à jour: 16/09/2016

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Identifiant européen de la jurisprudence (ECLI) - Espagne

Coordinateur national ECLI

Le coordinateur national de l'ECLI est le CENDOJ (*Centro de documentación judicial*), un organisme technique du Conseil général du pouvoir judiciaire d'Espagne: cendoj.ecli@cgpj.es.

Code du pays

Le code de l'Espagne est: [ES]

Génération d'un ECLI national

L'ECLI est en vigueur en Espagne depuis novembre 2012 déjà.

Cela s'explique par le fait que, dès le début du projet ECLI, le 27 octobre 2011, la jurisprudence espagnole était déjà assortie d'un identifiant national, dénommé ROJ (*Repositorio Oficial de Jurisprudencia*), qui identifie les décisions de toutes les juridictions espagnoles, depuis les tribunaux de première instance (*Juzgados de primera Instancia*) jusqu'à la Cour suprême (*Tribunal Supremo*).

Grâce au site web <http://www.poderjudicial.es/>, l'ensemble des citoyens ont accès librement aux décisions de justice prises par les juridictions espagnoles, soit au total 5 600 000 décisions dont le nombre augmente chaque année. Ces décisions sont accessibles aux juges, magistrats, procureurs et auxiliaires de la justice dans un environnement restreint, qui présente une valeur ajoutée et comporte des hyperliens donnant accès à la jurisprudence de la Cour constitutionnelle (*Tribunal Constitucional*), de la Cour de justice de l'UE, aux législations et à la doctrine juridique nationale et internationale: <http://www.poderjudicial.es/>.

À l'heure actuelle, le ROJ, c'est-à-dire l'identifiant national du CENDOJ, est maintenu car ce dernier est l'organisme officiel de diffusion de la jurisprudence espagnole, parallèlement à l'ECLI au niveau européen. Ainsi, on comptait en 2014 sur le portail de justice ligne 2 500 000 décisions émanant de la Cour suprême (*Tribunal Supremo*), l'Audience nationale (*Audiencia Nacional*), des tribunaux supérieurs de justice (*Tribunales Superiores de Justicia*) et des audiences provinciales (*Audiencias Provinciales*) ainsi qu'une sélection des jugements de première instance présentant un intérêt juridique ou ayant des conséquences sociales, dont le nombre augmente chaque jour à mesure que les décisions sont chargées dans le système. Le processus d'intégration de l'ECLI a été un succès en Espagne et le pays participe actuellement au projet BO-ECLI.

Les ECLI espagnols se composent des champs suivants:

«ECLI»;

Le code du pays: «ES»;

Le code de la juridiction. Un acronyme pour indiquer la juridiction ayant rendu la décision. – voir la rubrique «Codes des juridictions ECLI»;

L'année de la décision;

Un numéro de série qui, dans le cas de l'Espagne, correspond au numéro d'ordre de l'identifiant national ROJ. Dès qu'un ROJ a été attribué à une décision de justice, l'ECLI correspondant peut lui être assigné automatiquement.

Par ailleurs, en ce qui concerne les ordonnances, le numéro d'ordre est suivi de la lettre A.

EXEMPLES:

Le ROJ étant l'identifiant national de la jurisprudence.

1) *Arrêt du 30 mai 2014 de l'Audiencia Nacional. Chambre criminelle, référence ROJ: [SAN 2389/2014](#)

* L'ECLI correspondant sera:

ECLI:ES:AN:2014:2389

2) *Arrêt du 15 avril 2011 du Tribunal Superior de Justicia. Chambre du contentieux de Burgos, Communauté de Castille-et-León, référence ROJ: STSJ CL 782/2011

* L'ECLI correspondant sera:

ECLI:ES:TSJCL:2011:782

3) *Ordonnance du 29 octobre 2015 de l'Audiencia Nacional, Chambre criminelle, référence ROJ: ANN 199/2015

* L'ECLI correspondant sera:

ECLI:ES:AN:2015:199A

Codes des juridictions ECLI

En Espagne, le code de la juridiction pour l'ECLI est représenté par l'acronyme de l'instance ayant rendu la décision, qui correspond à celui utilisé dans l'identifiant national ROJ de la décision.

ACRONYME	NOM
TS	Tribunal Supremo (Cour suprême)
AN	Audiencia Nacional (Audience nationale)
TSJAND	Tribunal Superior de Justicia Andalucía (Tribunal supérieur de justice d'Andalousie)
TSJAR	Tribunal Superior de Justicia Aragón (Tribunal supérieur de justice d'Aragon)
TSJAS	Tribunal Superior de Justicia Asturias (Tribunal supérieur de justice des Asturies)
TSJBAL	Tribunal Superior de Justicia Baleares (Tribunal supérieur de justice des Baléares)
TSJICAN	Tribunal Superior de Justicia Canarias (Tribunal supérieur de justice des Canaries)
TSJCANT	Tribunal Superior de Justicia Cantabria (Tribunal supérieur de justice de Cantabrie)
TSJCL	Tribunal Superior de Justicia Castilla y León (Tribunal supérieur de justice de Castille-et-León)
TSJ CLM	Tribunal Superior de Justicia Castilla la Mancha (Tribunal supérieur de justice de Castille-La Manche)
TSJCAT	Tribunal Superior de Justicia Cataluña (Tribunal supérieur de justice de Catalogne)
TSJCV	Tribunal Superior de Justicia Comunidad Valenciana (Tribunal supérieur de justice de la Communauté de Valence)
TSJEXT	Tribunal Superior de Justicia Extremadura (Tribunal supérieur de justice d'Estrémadure)
TSJGAL	Tribunal Superior de Justicia Galicia (Tribunal supérieur de justice de Galice)
TSJLR	Tribunal Superior de Justicia La Rioja (Tribunal supérieur de justice de La Rioja)
TSJMAD	Tribunal Superior de Justicia Madrid (Tribunal supérieur de justice de Madrid)
TSJMU	Tribunal Superior de Justicia Murcia (Tribunal supérieur de justice de Murcie)
TSJNAV	Tribunal Superior de Justicia Navarra (Tribunal supérieur de justice de Navarre)
TSJPV	Tribunal Superior de Justicia País Vasco (Tribunal supérieur de justice du Pays basque)
TSJCE	Tribunal Superior de Justicia Ceuta (Tribunal supérieur de justice de Ceuta)
TSJML	Tribunal Superior de Justicia Melilla (Tribunal supérieur de justice de Melilla)
APVI	Audiencia Provincial Álava (Audience provinciale d'Álava)
APAB	Audiencia Provincial Albacete (Audience provinciale d'Albacete)
APA	Audiencia Provincial Alicante (Audience provinciale d'Alicante)
APAL	Audiencia Provincial Almería (Audience provinciale d'Almería)
APAV	Audiencia Provincial Ávila (Audience provinciale d'Ávila)
APBA	Audiencia Provincial Badajoz (Audience provinciale de Badajoz)
APIB	Audiencia Provincial Baleares (Audience provinciale des Baléares)
APB	Audiencia Provincial Barcelona (Audience provinciale de Barcelone)
APBU	Audiencia Provincial Burgos (Audience provinciale de Burgos)
APCC	Audiencia Provincial Cáceres (Audience provinciale de Cáceres)
APCA	Audiencia Provincial Cádiz (Audience provinciale de Cadix)
APCS	Audiencia Provincial Castellón (Audience provinciale de Castellón)
APCR	Audiencia Provincial Ciudad Real (Audience provinciale de Ciudad Real)
APCO	Audiencia Provincial Córdoba (Audience provinciale de Cordoue)
APC	Audiencia Provincial A Coruña (Audience provinciale de La Corogne)
APCU	Audiencia Provincial Cuenca (Audience provinciale de Cuenca)
APGI	Audiencia Provincial Girona (Audience provinciale de Gérone)
APGR	Audiencia Provincial Granada (Audience provinciale de Grenade)
APGU	Audiencia Provincial Guadalajara (Audience provinciale de Guadalajara)
APSS	Audiencia Provincial Guipúzcoa (Audience provinciale de Guipúzcoa)
APH	Audiencia Provincial Huelva (Audience provinciale de Huelva)
APHU	Audiencia Provincial Huesca (Audience provinciale de Huesca)
APJ	Audiencia Provincial Jaén (Audience provinciale de Jaén)
APLE	Audiencia Provincial León (Audience provinciale de León)
APL	Audiencia Provincial Lleida (Audience provinciale de Lleida)
APLO	Audiencia Provincial La Rioja (Audience provinciale de La Rioja)
APLU	Audiencia Provincial Lugo (Audience provinciale de Lugo)
APM	Audiencia Provincial Madrid (Audience provinciale de Madrid)
APMA	Audiencia Provincial Málaga (Audience provinciale de Malaga)
APMU	Audiencia Provincial Murcia (Audience provinciale de Murcie)
APNA	Audiencia Provincial Navarra (Audience provinciale de Navarre)
APOU	Audiencia Provincial Ourense (Audience provinciale d'Ourense)

APO	Audiencia Provincial Asturias (Audience provinciale des Asturies)
APP	Audiencia Provincial Palencia (Audience provinciale de Palencia)
APGC	Audiencia Provincial Las Palmas (Audience provinciale de Las Palmas)
APPO	Audiencia Provincial Pontevedra (Audience provinciale de Pontevedra)
APSA	Audiencia Provincial Salamanca (Audience provinciale de Salamanque)
APTF	Audiencia Provincial Santa Cruz de Tenerife (Audience provinciale de Santa Cruz de Tenerife)
APS	Audiencia Provincial Cantabria (Audience provinciale de Cantabrie)
APSG	Audiencia Provincial Segovia (Audience provinciale de Ségovie)
APSE	Audiencia Provincial Sevilla (Audience provinciale de Séville)
APSO	Audiencia Provincial Soria (Audience provinciale de Soria)
APT	Audiencia Provincial Tarragona (Audience provinciale de Tarragone)
APTE	Audiencia Provincial Teruel (Audience provinciale de Teruel)
APTO	Audiencia Provincial Toledo (Audience provinciale de Tolède)
APV	Audiencia Provincial Valencia (Audience provinciale de Valence)
APVA	Audiencia Provincial Valladolid (Audience provinciale de Valladolid)
APBI	Audiencia Provincial Vizcaya (Audience provinciale de Biscaye)
APZA	Audiencia Provincial Zamora (Audience provinciale de Zamora)
APZ	Audiencia Provincial Zaragoza (Audience provinciale de Saragosse)
APCE	Audiencia Provincial Ceuta (Audience provinciale de Ceuta)
APML	Audiencia Provincial Melilla (Audience provinciale de Melilla)
JPII	Juzgado de Primera Instancia e Instrucción (Tribunal de première instance et d'instruction)
JPI	Juzgado de Primera Instancia (Tribunal de première instance)
Jl	Juzgado de Instrucción (Tribunal d'instruction)
JSO	Juzgado de lo Social (Tribunal du travail et des affaires de sécurité sociale)
JCA	Juzgado de lo Contencioso Administrativo (Tribunal du contentieux administratif)
JM	Juzgado de lo Mercantil (Tribunal de commerce)
JVM	Juzgado de Violencia sobre la Mujer (Tribunal chargé des affaires de violence à l'égard des femmes)
JP	Juzgado de lo Penal (Tribunal pénal)
JVP	Juzgado de Vigilancia Penitenciaria (Tribunal de l'application des peines)
JME	Juzgado de Menores (Tribunal des mineurs)
JF	Juzgado de Familia (Tribunal de la famille)

Dernière mise à jour: 11/03/2020

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Identifiant européen de la jurisprudence (ECLI) - France

Coordinateur national ECLI

La Direction de l'information légale et administrative ([E² DILA](#)) a été désignée coordinateur national ECLI pour la France par le Secrétariat général du gouvernement.

Code «pays»

Le code «pays» de la France est le suivant: [FR]

Génération d'un ECLI national

Les juridictions suprêmes françaises concernées par ECLI sont :

le Conseil constitutionnel ;

la Cour de cassation ;

le Conseil d'Etat.

ECLI comporte cinq parties dont les deux premières sont des constantes pour un Etat membre :

ECLI:FR:{code_jurisdiction}:{année de la décision}:{numéro d'ordre}

Chaque juridiction a adopté un code juridiction ainsi que des règles de création d'un numéro d'ordre.

L'année de la décision est toujours codée sur 4 caractères numériques (format AAAA, par exemple 2012)

1. Le Conseil constitutionnel.

Le code juridiction est toujours CC.

La forme générique d'ECLI est donc :

ECLI:FR:CC:{année de la décision}:{numéro d'ordre}

Le numéro d'ordre est composé de deux parties séparées par un point :

le numéro de série du type de la décision (numéro qui redémarre à 1 chaque année) ;

le type de la décision (DC, QPC, AN... [voir la liste de ces types](#))

Par exemple :

la décision du vendredi 27 juillet 2012 N° 2012-270 QPC aura comme ECLI ECLI:FR:CC:2012:2012.270.QPC

2. La Cour de cassation.

Le code juridiction est toujours CCASS.

La forme générique d'ECLI est donc :

ECLI:FR:CCASS:{année de la décision}:{numéro d'ordre}

Le numéro d'ordre comprend deux éléments concaténés :

une codification de la formation de jugement établie pour ECLI (deux caractères alphanumériques déterminés par la table ci-dessous) :

AP	ASSEMBLEE PLENIERE
AV	AVIS
C1	PREMIERE CHAMBRE CIVILE
C2	DEUXIEME CHAMBRE CIVILE
C3	TROISIEME CHAMBRE CIVILE
CO	CHAMBRE COMMERCIALE
CR	CHAMBRE CRIMINELLE
MI	CHAMBRE MIXTE
OR	ORDONNANCE DU PREMIER PRESIDENT
SO	CHAMBRE SOCIALE

Cette codification repose sur l'exploitation d'un numéro de gestion interne composé de 8 caractères :

sur un caractère, un code identifiant la formation de jugement ;

sur deux caractères numériques l'année de la décision ;

sur cinq caractères numériques le numéro de série dans l'année pour la formation concernée.

Exemple : l'arrêt de la Cour de cassation, Chambre criminelle, du 27 février 2013, a pour n° de pourvoi 12-81.063 et comme numéro de gestion C1300710.

La partie 1/ du numéro d'ordre de cet arrêt sera CR, pour Chambre criminelle.

les 5 derniers caractères numériques du numéro de gestion.

Dans notre exemple, la partie 2/ du numéro d'ordre sera 00710. Au total, l'arrêt rendu par la chambre criminelle de la Cour de cassation le 27 février 2013, sous le n° de pourvoi 12-81063, aura comme ECLI ECLI:FR:CCASS:2013:CR00710.

3. Le Conseil d'État

Le Conseil d'État utilise un code juridiction qui identifie le type de formation de jugement : la racine CE est concaténée avec plusieurs lettres comme indiqué ci-dessous :

Assemblée	CEASS
Ordonnance	CEORD
Section du contentieux	CESEC
Sous-section jugeant seule	CESJS
Sous-sections réunies	CESSR
Chambre jugeant seule	CECHS
Chambres réunies	CECHR

Le code CE seul n'est pas utilisé.

La forme générique est donc :

ECLI:FR:CE...:{année de la décision}:{numéro d'ordre}

Le numéro d'ordre est également composé de deux parties, séparées par un point :

le numéro de requête de la décision ;

la date de lecture de la décision au format AAAAMMJJ.

Par exemple :

La décision du Conseil d'État, n° 355099, rendue par les 3ème et 8ème sous-sections réunies, du 1er mars 2013 aura comme ECLI : ECLI:FR:CESSR:2013:355099.20130301

Dernière mise à jour: 06/12/2019

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Identifiant européen de la jurisprudence (ECLI) - Croatie

Depuis le 18 janvier 2017, la République de Croatie a commencé à appliquer l'identifiant européen de la jurisprudence (European Case Law Identifier – ECLI) aux décisions de justice contenues dans la [base de données des décisions de justice](#) dont la gestion est assurée sous l'égide de la Cour suprême (Vrhovni sud) de la République de Croatie et qui n'est accessible, à ce jour, que sur le site internet de ladite Cour. Les décisions de justice publiées étant à présent munies de l'identifiant ECLI, elles sont accessibles au moyen du moteur de recherche du portail européen e-Justice (European search engine of the European e-Justice Portal – ESE EEJP). Les citoyens et praticiens du droit d'autres États membres de l'UE peuvent ainsi aisément consulter la base de données susmentionnée de décisions de justice, de même que les citoyens et les praticiens du droit croates peuvent rechercher des décisions de juridictions d'autres États membres.

Dernière mise à jour: 26/04/2021

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Identifiant européen de la jurisprudence (ECLI) - Italie

Coordinateur national ECLI

Le coordinateur national ECLI n'a pas encore été désigné. La direction générale des systèmes d'information automatisés (DGSIA) du ministère de la justice fait actuellement fonction de coordinateur.

Code «pays»

Le code «pays» de l'Italie est le suivant: [IT].

Génération d'un ECLI national

Une proposition d'introduction d'ECLI est en cours d'élaboration dans le cadre des actions pilotes actuelles. Les règles d'élaboration du «numéro d'ordre» pour les documents de jurisprudence sont notamment en cours de définition. Ce numéro est prévu par la norme ECLI et est formé à partir d'un ensemble de métadonnées accessibles afin de garantir l'univocité de l'identification.

Dernière mise à jour: 13/10/2020

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Identifiant européen de la jurisprudence (ECLI) - Chypre

Coordinateur national ECLI

Le coordinateur national ECLI est le département des publications juridiques, dont l'adresse électronique est la suivante: publicationsc@sc.judicial.gov.cy

Code «pays»

Le code «pays» de Chypre est le suivant: [CY]

Génération d'un ECLI national

Le format exact de l'identifiant européen de la jurisprudence (European Case Law Identifier – ECLI) est toujours en cours d'examen et doit encore être arrêté.

Dernière mise à jour: 23/07/2019

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Identifiant européen de la jurisprudence (ECLI) - Lettonie

Coordinateur national ECLI

Le coordinateur national ECLI est l'Administration des cours et tribunaux [*Tiesu administrācija*].

Adresse électronique: kanceleja@ta.gov.lv

Code pays

Le code pays de la Lettonie est le suivant: [LV]

Génération d'un ECLI national

L'ECLI a été introduit en Lettonie en septembre 2017. Un ECLI est attribué à toutes les décisions de justice enregistrées dans le système d'information judiciaire, à l'exception des décisions prises sous la forme d'une résolution et des décisions des juges d'instruction. Les décisions accessibles au public sont publiées sur le site <https://manas.tiesas.lv/eTiesas/>.

Structure des éléments du code ECLI letton

ECLI:LV:AAAAAA:BBBB:CCDD.E12345678.90.FF, où:

ECLI est la désignation constante de l'identifiant européen de la jurisprudence;

LV est le code pays constant, le code international de la République de Lettonie;

AAAAAA est le code de la juridiction;

BBBB est l'année de la décision;

CCDD.E12345678.90 est le numéro d'ordre de la décision, où:

CC sont les deux chiffres du mois où la décision a été adoptée;

DD sont les deux chiffres du jour où la décision a été adoptée;

E12345678 est le numéro de l'affaire ou, à défaut, le numéro d'archivage ou le numéro d'enregistrement de la demande;

90 est le numéro d'ordre de la décision dans le cadre d'une affaire ou de l'examen d'une demande, s'il n'existe pas de numéro d'affaire;

FF est le type de décision [RS (réunion administrative - *rīcības sēde*), L (décision - *lēmums*), S (jugement ou arrêt - *spriedums*), BL (décision incidente - *blakuslēmums*).

Par exemple: décision ECLI:LV:RAT:2016:1201.C28087609.1.S (ECLI désigne l'identifiant européen de la jurisprudence, LV est le code international de la République de Lettonie, RAT est le code du tribunal régional de Riga [*Rīgas apgabaltiesa*], 2016 est l'année de la décision, 1201 est la date de la décision [le 1er décembre], C28087609 est le numéro de l'affaire selon la méthode définie dans la présente section, 1 est le numéro d'ordre de la décision et S indique que le type de décision est un jugement ou un arrêt [*spriedums*]).

Codes des juridictions lettonnes

Code de la juridiction	Dénomination
AT	Cour suprême (<i>Augstākā Tiesa</i>)
KUAT	Tribunal régional de Kurzeme (<i>Kurzemes apgabaltiesa</i>)
LAAT	Tribunal régional de Latgale (<i>Latgales apgabaltiesa</i>)
RAT	Tribunal régional de Riga (<i>Rīgas apgabaltiesa</i>)
VAT	Tribunal régional de Vidzeme (<i>Vidzemes apgabaltiesa</i>)
ZAT	Tribunal régional de Zemgale (<i>Zemgales apgabaltiesa</i>)
ADTJ	Maison de justice de Jelgava du tribunal administratif de district (<i>Administratīvā rajona tiesa Jelgavas tiesu nams</i>)

ADTL	Maison de justice de Liepāja du tribunal administratif de district (<i>Administratīvā rajona tiesa Jelgavas tiesu nams</i>)
ADTR	Maison de justice de Rēzekne du tribunal administratif de district (<i>Administratīvā rajona tiesa Jelgavas tiesu nams</i>)
ADRT	Maison de justice de Riga du tribunal administratif de district (<i>Administratīvā rajona tiesa Jelgavas tiesu nams</i>)
ADTV	Maison de justice de Valmiera du tribunal administratif de district (<i>Administratīvā rajona tiesa Jelgavas tiesu nams</i>)
AIRT	Tribunal de district d'Aizkraukle (<i>Aizkraukles rajona tiesa</i>)
ALRT	Tribunal de district d'Alūksne (<i>Alūksnes rajona tiesa</i>)
BLRT	Tribunal de district de Balvi (<i>Balvu rajona tiesa</i>)
BSRT	Tribunal de district de Bauska (<i>Bauskas rajona tiesa</i>)
CERT	Tribunal de district de Cēsis (<i>Cēsu rajona tiesa</i>)
DAUT	Tribunal de Daugavpils (<i>Daugavpils tiesa</i>)
DORT	Tribunal de district de Dobeles (<i>Dobeles rajona tiesa</i>)
GURT	Tribunal de district de Gulbene (<i>Gulbenes rajona tiesa</i>)
JELT	Tribunal de Jelgava (<i>Jelgavas tiesa</i>)
JERT	Tribunal de district de Jēkabpils (<i>Jēkabpils rajona tiesa</i>)
JURT	Tribunal de Jūrmala (<i>Jūrmalas tiesa</i>)
KRRT	Tribunal de district de Krāslava (<i>Krāslavas rajona tiesa</i>)
KURT	Tribunal de district de Kuldīga (<i>Kuldīgas rajona tiesa</i>)
LIET	Tribunal de Liepāja (<i>Liepājas tiesa</i>)
LIRT	Tribunal de district de Limbazi (<i>Limbažu rajona tiesa</i>)
LURT	Tribunal de district de Ludza (<i>Ludzas rajona tiesa</i>)
MART	Tribunal de district de Madona (<i>Madonas rajona tiesa</i>)
OGRT	Tribunal de district d'Ogre (<i>Ogres rajona tiesa</i>)
PRRT	Tribunal de district de Preiļi (<i>Preiļu rajona tiesa</i>)
REZT	Tribunal de Rēzekne (<i>Rēzeknes tiesa</i>)
RCRT	Tribunal de district de Riga-ville (centre) (<i>Rīgas pilsētas Centra rajona tiesa</i>)
RKRT	Tribunal de district de Riga-ville (Kurzeme) (<i>Rīgas pilsētas Kurzemes rajona tiesa</i>)
RLPT	Tribunal de Riga-ville (quartier de Latgale) (<i>Rīgas pilsētas Latgales priekšpilsētas tiesa</i>)
RVPT	Tribunal de Riga-ville (quartier de Vidzeme) (<i>Rīgas pilsētas Vidzemes priekšpilsētas tiesa</i>)
RZPT	Tribunal de Riga-ville (quartier de Zemgale) (<i>Rīgas pilsētas Zemgales priekšpilsētas tiesa</i>);
RZRT	Tribunal de district de Riga-ville (nord) (<i>Rīgas pilsētas Ziemeļu rajona tiesa</i>)
RIRT	Tribunal de district de Riga (<i>Rīgas rajona tiesa</i>)
SART	Tribunal de district de Saldus (<i>Saldus rajona tiesa</i>)
SIRT	Tribunal de Sigulda (<i>Siguldas tiesa</i>)
TART	Tribunal de district de Talsi (<i>Talsu rajona tiesa</i>)
TURT	Tribunal de district de Tukums (<i>Tukuma rajona tiesa</i>)
VART	Tribunal de district de Valka (<i>Valkas rajona tiesa</i>)
VLRT	Tribunal de district de Valmiera (<i>Valmieras rajona tiesa</i>)
VENT	Tribunal de Ventspils (<i>Ventspils tiesa</i>)

Dernière mise à jour: 04/10/2021

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Identifiant européen de la jurisprudence (ECLI) - Lituanie

Coordonnateur national ECLI

Le coordonnateur national ECLI est l'Administration des juridictions nationales, située L. Sapiegos g. 15, LT-10312 Vilnius, Lituanie. Téléphone (+370) 5 266 29 81, adresse électronique info@teismai.lt.

Code pays

Le code «pays» de la Lituanie est le suivant: [LT]

Génération d'un ECLI national

L'ECLI ne s'applique pas encore en Lituanie.

Dernière mise à jour: 11/04/2019

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version

originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Identifiant européen de la jurisprudence (ECLI) - Luxembourg

Le Luxembourg étudie actuellement la possibilité de mettre en œuvre l'identifiant européen de la jurisprudence (European Case Law Identifier – ECLI).
Dernière mise à jour: 20/12/2018

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Identifiant européen de la jurisprudence (ECLI) - Hongrie

Il n'existe actuellement aucun projet d'introduction de l'identifiant européen de la jurisprudence (European Case Law Identifier – ECLI) en Hongrie.
Dernière mise à jour: 07/04/2017

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Identifiant européen de la jurisprudence (ECLI) - Malte

Coordinateur national ECLI

La fonction de coordinateur national ECLI est assurée par les juridictions de Malte (courts.csa@courtservices.mt).

Code «pays»

Le code «pays» de Malte est le suivant: [MT]

Génération d'un ECLI national

À Malte, l'ECLI ne peut être généré au départ des informations relatives à l'affaire dans laquelle la décision a été rendue qui sont accessibles aux utilisateurs publics. Il est généré automatiquement lorsque la décision judiciaire est introduite dans le système relatif aux décisions judiciaires.

Dernière mise à jour: 13/10/2020

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Identifiant européen de la jurisprudence (ECLI) - Pays-Bas

Coordinateur national ECLI

Le coordinateur national ECLI est le Conseil de la justice (*Raad voor de rechtspraak*). Le gestionnaire est joignable à l'adresse électronique suivante: kennissystemen@rechtspraak.nl.

Code «pays»

Le code «pays» des Pays-Bas est le suivant: [NL]

Génération d'un ECLI national

L'ECLI a été introduit aux Pays-Bas le 28 juin 2013. Un ECLI peut être attribué à:

toutes les décisions judiciaires publiées sur le site internet du [pouvoir judiciaire](#);

toutes les décisions disciplinaires publiées sur le site internet de l'administration néerlandaise (sur la [page internet des instances disciplinaires](#) conjointes);

toutes les décisions judiciaires qui ne sont pas publiées sur les sites internet indiqués aux points a) et b) ci-dessus, mais dans des revues ou des bases de données, tant commerciales qu'accessibles en libre accès. Les rédacteurs des revues et les gestionnaires des bases de données souhaitant enregistrer les décisions figurant dans leurs revues ou bases de données peuvent envoyer un courriel à l'adresse électronique ci-dessus;

toutes les décisions judiciaires figurant dans une base de données interne du pouvoir judiciaire.

Qu'une décision soit ou non publiée sur les deux sites internet précités, tous les ECLI néerlandais – accompagnés au moins du nom de l'instance ayant rendu la décision, de la date du prononcé et du numéro de l'affaire – sont disponibles à l'adresse suivante: rechtspraak.nl.

S'ils sont connus, les numéros de publication de la décision dans les revues ou bases de données sont également indiqués. [Les ECLI néerlandais](#) sont générés de la manière suivante:

«ECLI»;

code «pays» «NL»;

code de la juridiction, voir à ce sujet les informations mentionnées sous le point «[Codes "juridictions"](#)»;

année de la décision;

numéro d'ordre. Pour le numéro d'ordre, il existe deux possibilités:

Avant le 28 juin 2013, pratiquement toutes les décisions publiées aux Pays-Bas recevaient un «LJN» («Landelijk Jurisprudentie Nummer» ou «numéro national de jurisprudence»). Ce LJN se composait toujours de deux lettres et de quatre chiffres, par exemple: «AB1234». Pour des raisons de rémanence, ce LJN est repris dans la cinquième partie du code ECLI.

Depuis le 28 juin 2013, plus aucun LJN n'a été attribué. Toutes les décisions ayant reçu et recevant un ECLI après cette date ont un numéro d'ordre croissant (composé uniquement de chiffres). Les décisions rendues avant le 28 juin 2013 peuvent également être dotées d'un tel numéro d'ordre.

Principaux codes «juridictions»

Il existe aux Pays-Bas un grand nombre de codes «juridictions». Les codes des principales juridictions néerlandaises figurent dans le tableau ci-dessous.

Juridictions supérieures	
HR	Hoge Raad (Cour de cassation)
	Parquet bij de Hoge Raad (Parquet près la Cour de la cassation)
PHR	[advocaat-generaal (avocat-général)]
RVS	Raad van State (Conseil d'État)

CRVB	Centrale Raad van Beroep (cour d'appel en matière de sécurité sociale et de fonction publique)
CBB	College van Beroep voor het bedrijfsleven (cour d'appel pour le contentieux administratif en matière économique)
Juridictions d'appel	
GHAMS	Gerechtshof Amsterdam (Cour d'appel d'Amsterdam)
GHARL	Gerechtshof Arnhem-Leeuwarden (Cour d'appel d'Arnhem-Leeuwarden)
GHDHA	Gerechtshof Den Haag (Cour d'appel de La Haye)
GHSHE	Gerechtshof 's-Hertogenbosch (Cour d'appel de Bois-le-Duc)
Tribunaux	
RBAMS	Rechtbank Amsterdam (Tribunal d'Amsterdam)
RBDHA	Rechtbank Den Haag (Tribunal de La Haye)
RBGEL	Rechtbank Gelderland (Tribunal de la province de Gueldre)
RBLIM	Rechtbank Limburg (Tribunal de la province du Limbourg)
RBMNE	Rechtbank Midden-Nederland (Tribunal des Pays-Bas centraux)
RBNHO	Rechtbank Noord-Holland (Tribunal de la province de Hollande septentrionale)
RBNNE	Rechtbank Noord-Nederland (Tribunal des Pays-Bas septentrionaux)
RBOBR	Rechtbank Oost-Brabant (Tribunal du Brabant oriental)
RBOVE	Rechtbank Overijssel (Tribunal de la province d'Overijssel)
RBROT	Rechtbank Rotterdam (Tribunal de Rotterdam)
RBZWB	Rechtbank Zeeland-West-Brabant (Tribunal de Zélande et du Brabant occidental)

Ensemble des codes «juridictions»

La liste complète de l'ensemble des codes «juridictions» néerlandais, par ordre alphabétique, figure sur [cette page internet](#). La mention «supprimé(e)» figure en regard des juridictions qui n'existent plus.

Dernière mise à jour: 08/12/2021

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Identifiant européen de la jurisprudence (ECLI) - Autriche

Coordinateur national ECLI

Bundesministerium für Digitalisierung und Wirtschaftsstandort
Digitales und E-Government - Programm- und Projektmanagement (Abt. III/5)

Stubenring 1

A-1010 Vienne

Helmut Weichsel

Tél. (+43 1) 53115/204211

Fax: (+43 1) 53109/204211

Courriel: helmut.weichsel@bmdw.gv.at

Code pays

Code pays ECLI pour l'Autriche: [AT]

Génération d'un ECLI national

Un ECLI est attribué lors de la publication des décisions des [juridictions/autorités suivantes sur l'internet](#):

Cour constitutionnelle (Verfassungsgerichtshof)

Cour suprême (Oberster Gerichtshof) et autres juridictions

Tribunal administratif fédéral (Bundesverwaltungsgericht)

Tribunal des finances fédéral (Bundesfinanzgericht)

Tribunaux administratifs régionaux (Landesverwaltungsgerichte)

Autorité chargée de la protection des données (Datenschutzbehörde)

Dernière mise à jour: 08/12/2021

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Identifiant européen de la jurisprudence (ECLI) - Pologne

Il n'existe actuellement en Pologne aucun projet de mise en œuvre de l'identifiant européen de la jurisprudence (European Case Law Identifier – ECLI).

Dernière mise à jour: 13/01/2017

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou

données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Identifiant européen de la jurisprudence (ECLI) - Roumanie

Coordinateur national ECLI

Le ministère de la justice (Ministerul Justiției) est le coordinateur national ECLI – dti@just.ro

Code «pays»

Le code «pays» de la Roumanie est: [RO]

Génération d'un ECLI national

L'ECLI a été mis en place au niveau des juridictions roumaines à la fin de l'année 2015.


L'ECLI est attribué automatiquement, par l'intermédiaire d'un système électronique de gestion des affaires (ECRIS), aux décisions rendues depuis 2007 par les instances juridictionnelles (Haute cour de cassation et de justice, cours d'appel, tribunaux de grande instance et tribunaux de première instance). Pour les décisions de justice rendues après le 15 septembre 2015, l'ECLI apparaît également sur la version papier des documents.

Pour le moment, il n'existe pas de base de données de jurisprudence nationale en ligne connectée au moteur de recherche ECLI proposé par le portail e-justice. Il existe toutefois une base de données – [ROLII](#), en cours de développement, dans laquelle sont versées, à partir du système ECRIS, toutes les décisions de justice rendues depuis 2010 par les juridictions roumaines.

En Roumanie, le code ECLI se compose des éléments suivants:

la mention «ECLI»;

le code «pays» «RO»;

le code de la juridiction - la liste des codes des juridictions peut être consultée [ici](#)  (256 Kb) [ro](#);

l'année de la décision de justice;

un numéro d'ordre formé du numéro interne du registre électronique correspondant du système ECRIS (propre à la juridiction) et du numéro de la décision de justice, tel qu'il est attribué dans le registre des décisions de l'instance (propre au registre).

Exemple:

le code ECLI attribué à une décision rendue par le tribunal de première instance du secteur 4 de Bucarest (Judecătoria Sectorului 4 București) pourrait se présenter comme suit: ECLI:RO:JDS4B:2017:001.004053, où «JDS4B» désigne le code de la juridiction, «2017» l'année au cours de laquelle la décision a été rendue, «001» le numéro interne du registre électronique correspondant du système ECRIS et «004053» le numéro de la décision de justice.

Dernière mise à jour: 07/12/2021

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Identifiant européen de la jurisprudence (ECLI) - Slovaquie

Coordinateur national ECLI

Le coordinateur national ECLI pour la Slovaquie est:

Vrhovno sodišče Republike Slovenije (Cour suprême de la République de Slovaquie)

Evidenčni oddelek (Greff)

Tavčarjeva 9,

1000 Ljubljana

Slovaquie

Courriel: ecli.vrs@sodisce.si

Personne de contact: Gregor Stojin

Code pays

Le code «pays» de la Slovaquie est le suivant: [SI]

Génération d'un ECLI national

Le 1er octobre 2011, la Slovaquie a introduit l'ECLI en tant que partie intégrante de tous les documents existants publiés dans les [bases de données de jurisprudence de ses juridictions](#). Tous les nouveaux documents qui sont enregistrés dans les bases de données de jurisprudence reçoivent eux aussi un ECLI. Dans un avenir proche, un ECLI figurera dans toutes les nouvelles décisions de justice.

Tous les ECLI sont créés automatiquement à partir des données existantes.

Tous les éditeurs privés connus de décisions de jurisprudence sont déjà informés de l'existence de l'ECLI; la plupart d'entre eux ont déjà attribué un ECLI à des documents publiés.

Codes «juridiction»:

VSRS: Vrhovno sodišče Republike Slovenije (Cour suprême de la République de Slovaquie)

USRS: Ustavno sodišče Republike Slovenije (Cour constitutionnelle de la République de Slovaquie)

VSCE: Višje sodišče v Celju (cour d'appel de Celje)

VSKP: Višje sodišče v Kopru (cour d'appel de Koper)

VSLJ: Višje sodišče v Ljubljani (cour d'appel de Ljubljana)

VSMB: Višje sodišče v Mariboru (cour d'appel de Maribor)

UPRS: Upravno sodišče Republike Slovenije (tribunal administratif de la République de Slovaquie)

VDSS: Višje delovno in socialno sodišče (cour d'appel du travail et du contentieux social)

Remarque: les codes «juridiction» se composent de 4 caractères. Seules les juridictions d'appel, la Cour suprême et la Cour constitutionnelle de la République de Slovaquie dont les décisions sont déjà publiées dans les bases de données nationales de jurisprudence sont actuellement associées à la création de l'ECLI. D'autres juridictions et institutions seront très prochainement ajoutées.

Année de la décision:

Il s'agit de l'année au cours de laquelle la décision a été rendue (format: YYYY).

Numéro d'ordre:

Le numéro d'ordre ordinaire (ci-après «NOO»), par exemple II Ips 123/2005, d'une juridiction donnée [champ de données: Odločba (décision)] sert de base à la génération du numéro d'ordre ECLI (ci-après «NOE»).

Les autres termes [par exemple, Sodba (arrêt), Sklep (ordonnance), etc.] susceptibles de figurer dans le champ «Odločba» ne sont pas considérés comme faisant partie du NOO et doivent être omis/supprimés lors de la génération du NOE.

L'année, qui fait partie du NOO, continue de faire partie du nouveau NOE.

Étant donné que les numéros d'ordre ordinaires contiennent des caractères tels que des tirets, barres obliques ou espaces, ceux-ci doivent tous être remplacés par un point dans le cadre du format ECLI (p. ex.: II Ips 123/2005 II.Ips.123.2005; I K 123456/2010 I.K.123456.2010, etc.).

Il existe des exceptions, définies à la rubrique «cas particuliers» ci-dessous, aux règles générales relatives au NOE.

Cas particuliers:

A: si une décision commune comporte plusieurs NOO, seul le premier NOO est utilisé pour générer l'ECLI. En pareils cas, la mention «.A» doit être ajoutée à la fin du NOE. Les métadonnées du document permettent de connaître les autres NOO.

Exemple:

Sodba II Ips 49/2008 et II Ips 28/2011

L'ECLI est alors:

ECLI:SI:VSRS:2008:II.IPS.49.2008.A

B: Si une décision n'utilise qu'un seul NOO et est identique ou semblable à plusieurs autres décisions portant des NOO différents, ces autres décisions ne sont pas ajoutées dans les bases de données de jurisprudence. Le premier NOO est utilisé pour la génération de l'ECLI, et les autres NOO portent la mention «identique à» dans les métadonnées. Les NOO restants sont utilisés pour la génération des ECLI qui sont indiqués dans la base de données comme étant des documents connexes.

Exemple:

Sodba VIII Ips 432/2009, identique à VIII Ips 50/2009 et VIII Ips 448/2009, VIII Ips 28/2009

L'ECLI est alors:

ECLI:SI:VSRS:2009:VIII.IPS.432.2009,

identique à:

ECLI:SI:VSRS:2009:VIII.IPS.50.2009

ECLI:SI:VSRS:2009:VIII.IPS.448.2009

ECLI:SI:VSRS:2009:VIII.IPS.28.2009

Les utilisateurs recherchant l'un quelconque de ces ECLI seront redirigés vers le même document.

C: par le passé, il pouvait arriver qu'au sein d'une même juridiction, le même NOO soit utilisé à plusieurs reprises, car la juridiction (par exemple l'UPRS - tribunal administratif de la RS) comptait différents services locaux et ne disposait pas d'un système centralisé de gestion des affaires. Le service local concerné est identifié dans les métadonnées du document. En pareils cas, une lettre, figurant sous la forme «.lettre», qui désigne le service local doit être ajoutée à la fin du NOE, selon la classification suivante:

Celje: **.C**

Ljubljana: **.L**

Nova Gorica: **.G**

Maribor: **.M**

D: certains documents de droit pénal figurant dans la base de données SOVS de la Cour suprême de la République de Slovénie utilisent deux NOO dans le champ «Odločba». Le premier utilise le numéro d'ordre (sous la forme -NN), tandis que le second apparaît entre parenthèses (). La raison en est que les affaires font l'objet d'un double enregistrement pendant la période de transition précédant l'introduction d'un système de gestion informatisé des affaires pénales.

En pareils cas, seul le premier NOO est utilisé pour la création du NOE, auquel le numéro d'ordre de l'affaire est ajouté après l'année. Le second NOO mentionné entre parenthèses est supprimé et ne fait pas partie de l'ECLI.

Exemple:

Sodba I Ips 3248/2009-39 (I Ips 10/2010)

L'ECLI est alors:

ECLI:SI:VSRS:2009:I.IPS.3248.2009.39

E: dans certains cas, plusieurs documents de la même juridiction utilisent le même NOO, par exemple, l'ordonnance de référé et la décision définitive. En pareils cas, un chiffre est ajouté en vue de la génération du NOE. Pour la première décision (en fonction de la date à laquelle elle a été rendue), aucun chiffre n'est ajouté. Pour la décision suivante, on ajoute «.1», pour celle d'après «.2», et ainsi de suite. Ces chiffres sont ajoutés automatiquement en fonction de la date à laquelle la décision a été rendue.

Exemple:

Sklep G 6/2011 (remarque: utilisé dans plusieurs documents),

les ECLI sont alors:

ECLI:SI:VSRS:2011:G.6.2011

ECLI:SI:VSRS:2011:G.6.2011.1

ECLI:SI:VSRS:2011:G.6.2011.2

etc.

Liens connexes

[Cour suprême de la RS \(Vrhovno sodišče RS\)](#)

[Cour constitutionnel de la RS \(Ustavno sodišče RS\)](#)

[Jurisprudence \(Sodna praksa\)](#)

[Jurisprudence \(interface de programmation API dont l'utilisation est subordonnée à l'autorisation de la Cour suprême de la RS\)](#)

[Jurisprudence de la Cour constitutionnelle de la RS](#)

Dernière mise à jour: 01/12/2020

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version

originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Identifiant européen de la jurisprudence (ECLI) - Slovaquie

Coordinateur national ECLI

Le coordinateur national ECLI est le service «informatique et gestion de projets» du ministère de la justice de la République slovaque; son adresse électronique est la suivante: ecli@justice.sk

Code «pays»

Le code «pays» de la République slovaque est le suivant: [SK]

Génération d'un ECLI national

L'identifiant européen de la jurisprudence (European Case Law Identifier – ECLI) est généré au moment où la décision judiciaire est rendue. Seules les décisions rendues après le 25 juillet 2011 sont pourvues d'un ECLI. Lorsqu'une décision judiciaire rendue avant le 25 juillet 2011 a fait l'objet d'un appel après le 25 juillet 2011, cette décision ainsi que les autres décisions inscrites au rôle sont également pourvues d'un ECLI.

Exemple d'ECLI pour la République slovaque:

ECLI:SK:OSBA1:2011:0123456789.123

OSBA1 = abréviation de la juridiction


2011 = année

0123456789 = numéro de référence du rôle (IČS)

123 = numéro d'ordre de la décision dans le rôle

Dernière mise à jour: 10/11/2020

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

La version originale de cette page  a été modifiée récemment. La version linguistique que vous avez sélectionnée est en cours de traduction par nos traducteurs.

Identifiant européen de la jurisprudence (ECLI) - Finlande

La Finlande met actuellement en œuvre l'identifiant européen de la jurisprudence (European Case Law Identifier – ECLI) dans toutes les bases de données de jurisprudence de Finlex, qui est la base de données juridique nationale.

Coordinateur national ECLI

Le coordinateur national ECLI est Aki Hietanen, Ministère de la justice, Finlande, dont l'adresse électronique est la suivante: finlex@om.fi

Code «pays»

Le code «pays» de la Finlande est le suivant: [FI]

Génération d'un ECLI national

La Finlande met actuellement en œuvre l'identifiant européen de la jurisprudence (European Case Law Identifier – ECLI) dans toutes les bases de données de jurisprudence de Finlex, qui est la base de données juridique nationale. Le projet a commencé par des tests relatifs à l'utilisation de l'ECLI dans les bases de données de jurisprudence de la Cour suprême de Finlande et de la Cour administrative suprême de Finlande. À l'heure actuelle, les bases de données des cours d'appel, des cours administratives et des juridictions spécialisées utilisent également l'ECLI. En 2013, les métadonnées des décisions judiciaires comprendront également les métadonnées ECLI. Les bases de données de jurisprudence de Finlex utilisent dès à présent les métadonnées prévues par l'initiative «Métadonnées du Dublin Core» [Dublin Core Metadata Initiative (DCMI)].

L'ECLI sera également utilisé dans la base de données de Finlex intitulée «Jurisprudence dans la littérature juridique». Cette base de données comporte des références à la jurisprudence citée dans la littérature juridique finlandaise depuis 1926. La jurisprudence se compose des décisions judiciaires rendues, par exemple, par la Cour suprême de Finlande, la Cour administrative suprême de Finlande, les cours d'appel finlandaises, la Cour européenne des droits de l'homme et la Cour de Justice de l'Union européenne.

Génération d'un ECLI national

Cour suprême: ECLI:FI:KKO:2011:43

Cour administrative suprême: ECLI:FI:KHO:2011:85

- pour les résumés des affaires (c'est-à-dire pas le texte intégral) ECLI:FI:KHO:2010:T3764

Cours d'appel:

Cour d'appel de Helsinki ECLI:FI:HELHO:2011:5

Cour d'appel de l'Est de la Finlande (Itä-Suomi) ECLI:FI:I-SHO:2011:4

Cour d'appel de Kouvola ECLI:FI:KOUHO:2009:3

Cour d'appel de Rovaniemi ECLI:FI:RHO:2010:8

Cour d'appel de Turku ECLI:FI:THO:2011:2

Cour d'appel de Vaasa ECLI:FI:VHO:2011:7

Cours administratives:

Cour administrative de Helsinki ECLI:FI:HELHAO:2011:11.0378.255

Cour administrative de Hämeenlinna ECLI:FI:HAMAHO:2011:11.0378.255

Cour administrative de Kouvola ECLI:FI:KOUHAO:2011:11.0379.25

Cour administrative de Kuopio ECLI:FI:KUOHAO:2011:11.0377.25

Cour administrative de Oulu ECLI:FI:OULHAO:2011:11.0375.25

Cour administrative de Rovaniemi ECLI:FI:ROVHAO:2011:11.0373.25

Cour administrative de Turku ECLI:FI:TURHAO:2011:11.0293.15

Cour administrative de Vaasa ECLI:FI:VAHAO:2011:11.0371.25

Cour administrative d'Åland ECLI:FI:AALHAO:2011:11.0372.25

Tribunal des assurances: ECLI:FI:VAKO:2010:757

Tribunal du travail: ECLI:FI:TTO:2011:108

Liens connexes

[Finlex – base de données juridique nationale](#)

Dernière mise à jour: 05/11/2020

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Identifiant européen de la jurisprudence (ECLI) - Suède

La Suède n'est pas encore en mesure de mettre en œuvre l'identifiant européen de la jurisprudence (European Case Law Identifier – ECLI).

Dernière mise à jour: 09/11/2020

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Identifiant européen de la jurisprudence (ECLI) - Angleterre et Pays de Galles

Aucune décision définitive n'a encore été prise quant au point de savoir s'il convient de mettre en œuvre l'identifiant européen de la jurisprudence (European Case Law Identifier – ECLI); le Royaume-Uni étudie actuellement les options disponibles.

Dernière mise à jour: 30/01/2017

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Identifiant européen de la jurisprudence (ECLI) - Irlande du Nord

Le Royaume-Uni n'a pas encore pris de décision finale quant à la mise en œuvre de l'identifiant européen de la jurisprudence.

Dernière mise à jour: 13/09/2019

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Identifiant européen de la jurisprudence (ECLI) - Ecosse

Aucune décision définitive n'a encore été prise quant au point de savoir s'il convient de mettre en œuvre l'identifiant européen de la jurisprudence (European Case Law Identifier – ECLI); le Royaume-Uni étudie actuellement les options disponibles.

Dernière mise à jour: 04/05/2020

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.